

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le 22 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 Juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13, Présents : 7, Votants : 12.

Étaient présents : Mr FARÉ Frédéric, Mr COLLEU, Mme CIREFICE, M.CRIBIER, M.DIEZ, M. JACOTTIN, Mme HAGNIER

Absents excusés : M. COUËDON pouvoir à Mr COLLEU
Mme DEGHAÏE pouvoir Mr FARÉ
M.COSQUER pouvoir Mme HAGNIER
Mr GUINEPAIN pouvoir Mr CRIBIER
Mr FONTAINE pouvoir Mme CIREFICE
Mr Adrien FARÉ

COMPTE RENDU DE SEANCE

Secrétaire de séance : Mme CIREFICE

- Les PV du 13 et 18 avril 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

- Monsieur le maire explique le contenu du courrier reçu de la chambre régionale des comptes et précise que l'assemblée devient délibérante.

- Création d'un poste de 10 heures : effectivement Thierry est tout seul, Florence s'est rendu au comité cinq du syndical du CIG pour savoir si elle sera en longue maladie ou non ? nous devrions avoir une réponse sous trois à quatre jours.

Thierry ne peut donc pas tout faire.

Ce CDD ne servirait qu'à faire les tontes.

Madame Cirefice demande si on ne peut pas solliciter des entreprises.

Monsieur le maire lui répond qu'il a déjà été fait des devis qui s'élèvent à plus de 16 000 € en tenant compte de deux périodes : soit à 14 semaines sur le printemps et 10 à 12 semaines sur l'automne.

Monsieur le maire passe au vote : validé à l'unanimité pour la création du poste.

- Demande de subvention réserve parlementaire : Monsieur le maire pense que c'est une opération intéressante.

Ce projet s'intitule : "sécurisation de l'école et de ses abords".

Ce projet regroupe trois types de travaux :

la réfection des piliers de la mairie et de l'école

la création d'un muret sur la placette

la création de l'ouverture du mur entre les deux cours.

Madame Cirefice demande à combien se chiffre l'ensemble de ces travaux, Monsieur le maire lui répond qu'un plan de financement a été établie comme suit :

Pour les piliers de 1700 €

Pour le mur de la placette 9280 €

Pour l'ouverture du mur 3810 €

soit 13 166 € HT ou 15 800 € TTC

La demande de subvention a été demandée à hauteur de 10 533 €, le reste à charge de la commune est donc de 5267 €.

Pour ce vote : une voix contre et trois abstentions.

- Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion est donné par le percepteur de la trésorerie de Montfort et que la chambre régionale des comptes à approuver notre budget.

Monsieur Jacottin demande si c'est bien ce même compte de gestion qui a été rejetée en date du 13 avril. Monsieur le maire lui confirme que oui, Monsieur Jacottin demande le vote à bulletin secret tout comme Monsieur Diez, Monsieur Cribier et Madame Cirefice.

Il est nommé deux assesseurs Monsieur Diez et Madame Hagnier.

Monsieur le maire souhaite apporter une précision en informant que Monsieur Gatineau qu'il a appelé juste avant le conseil, lui confirme que le budget reste exécutoire même si le compte de gestion n'est pas voté.

Pour ce vote à bulletin secret : 6 voix pour - 3 voix contre et 3 abstentions soit 12 votes (à noter que Monsieur FARE Adrien n'a pas donné son pouvoir)

Le compte de gestion est approuvé.

Vote du compte administratif : Vote à bulletin secret également.

Pour ce vote : 5 voix pour - 3 voix contre et 4 abstentions.

Le compte administratif est approuvé.

Questions diverses :

Mme HAGNIER a eu un retour d'un habitant concernant la benne à verre. Monsieur le maire explique que le SIED ne veut pas l'enlever.

Monsieur le maire a déjà pris contact avec Monsieur Baudot pour lui dire que nous ne souhaitons pas de benne sur la commune de Villiers Le Mahieu en mettant en avant le côté sécuritaire au vu de l'emplacement de la benne actuelle.

Monsieur Colleu en tant que responsable de la voirie s'engage à faire un courrier de relance en ce sens. Il a déjà été évoqué de la déplacer à l'entrée de la station d'épuration mais cela paraît difficile car il faudrait découper les arbres et la problématique d'un Cable qui se trouve en hauteur avec le passage de la grue lors de l'enlèvement de la benne.

Madame HAGNIER demande la possibilité d'installer des distributeurs de sac à chien pour le stade. Monsieur Colleu explique qu'il a juste à faire les commandes car cela a déjà été prévu.

Mr DIEZ demande à faire faire un arrêté pour le stationnement dans le virage rue du centre qui devient de plus en plus dangereux.

Monsieur le maire n'a pas le droit de mettre des PV, mais il peut prendre contact avec la gendarmerie.

Monsieur Jacottin explique qu'il a eu le plombier lui informant que sa future a été rejetée suite à un problème d'imputation.

Monsieur le maire affirme que la perception a dit n'importe quoi.

Monsieur Colleu explique qu'il s'était bien renseigné avant d'engager les travaux pour être sûr que le plombier soit bien payé.

On lui a dit que oui puis quand Monsieur Malet a fait le nécessaire pour le règlement auprès de la trésorerie cette dernière-là rejeté.

Il a ensuite été prévu de le faire passer sur le vote du quart or pas possible après le 15 avril.

Monsieur Jacottin indique que maintenant que le budget est exécutoire on va donc pouvoir le payer.

Mr le maire confirme que le budget prévisionnel 2016 est exécutoire : car on a accepté l'affectation des résultats.

Madame Cirefice explique qu'une commission enfance a eu lieu la semaine précédente et qu'en l'absence de Monsieur le maire elle souhaite aborder différents points à savoir : le gros souci que l'on va rencontrer à la rentrée prochaine avec le personnel.

Monsieur le maire explique qu'il a rencontré de nouveau Monsieur CAYLA de IFAC qui va lui faire une proposition pour prendre en gestion le périscolaire, la moitié des petites vacances scolaires, pour la cantine et également le mercredi ainsi que les TAP.

Monsieur Jacottin demande si l'on a mis en concurrence l'IFAC avec un autre organisme et si non est-ce que la commission enfance peut s'en charger ?

Il demande également puisse que c'est une délégation de service public si un appel d'offre sera fait ou non.

Monsieur le maire lui explique que oui cela serait bien mais qu'il ne prendrait pas cette charge de travail car il n'a pas le temps.

Monsieur le maire explique que l'on conserverait le contrat de Nathalie pour la technique et ainsi assurer la cantine.

Madame Cirefice explique qu'une réunion a eu lieu avec Madame Hagnier et les nouveaux et anciens intervenants TAP pour la présentation des locaux et du planning prévisionnel. Les conventions tap vont bientôt être prêtes Monsieur le maire explique qu'en fonction du planning qui a été présenté les intervenants de n'IFAC compléteront ce dernier.

Suite à un récent petit incident la commission enfance demande à ce que tous les animateurs soient en possession de leur brevet de secourisme. La commission demande également à ce que cela soit noté dans la convention de l'IFAC ou autre organisme. Monsieur le maire explique qu'il est prêt à en prendre la charge financière afin d'assurer la sécurité des enfants.

Madame Cirefice explique qu'il y'a certainement une observation qui sera faite sur le temps cantine afin de trouver des solutions et améliorer le temps cantine avec les problèmes de nuisances sonores.

Madame Cirefice demande quand Monsieur le maire validera le devis qui concerne l'informatique de l'école avec la sécurisation Internet et tout le reste Monsieur le maire demande si nous avons eu un retour de la subvention de la DETR. Madame CIREFICE répond que non pas à ce jour. Mais qu'elle s'engage à en faire la relance.

Madame Cirefice indique qu'il y a d'après les maîtresses une grosse infiltration d'eau au niveau de la classe de Madame Ruspini.

Suite au conseil d'école un certain nombre de petits travaux ont été demandé Madame Hagnier demande à qui nous pouvons en faire la demande Monsieur Colleu lui explique qu'il suffit de lui adresser la liste des tâches pour qu'il en informe Thierry.

La séance est levée à 22h 05.